

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 27 juin 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 2 : Marcellin Lavoie  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc  
Siège n° 6 : Raymond Gagné

Est absent le conseiller : M. Denis Ouellet

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire  
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 0 personne

---

**2016.06.147 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

- 01 Aide financière – Club de golf Transcontinental
  - 02 Soumissions – Services professionnels pour la surveillance géotechnique des travaux de réfection des infrastructures à la suite des crues de juillet 2015
- Période de questions  
Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.06.148 AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE GOLF TRANSCONTINENTAL**

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par le club de golf afin de participer financièrement à un important projet de relance du club de golf ;

**CONSIDÉRANT QUE** le club de golf de Pohénégamook a été créé sous une nouvelle entité soit, le club de golf Transcontinental et qu'il y a plusieurs partenaires financiers impliqués dans ce projet, notamment : la MRC, des investisseurs privés et des bénévoles ;

**CONSIDÉRANT** la rencontre publique tenue le 4 mai 2016 et l'intérêt manifesté par la population afin de conserver cette infrastructure dans notre milieu ;

**CONSIDÉRANT** les articles 8 et 91 de la Loi sur les Compétences municipales, C-47.1 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville contribue pour un montant de 20 000 \$ à la relance du club de golf du Transcontinental dont :

- 3 000 \$ : en collaboration à la campagne de publicité et de visibilité
- 17 000 \$ : en aide financière

**QUE** les crédits à ces fins sont puisés dans la réserve du fonds de développement au poste # 59 131 02.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2016.06.149 SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE  
GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À LA  
SUITE DES CRUES DE JUILLET 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a lancé des appels d'offres sur invitation relativement à l'engagement de services professionnels pour la surveillance géotechnique des travaux de réfection des infrastructures endommagées à la suite des crues de juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

- Englobe Corp. – Sols, Matériaux, Environnement
- Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc.
- GHD Consultants Ltée

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions le 20 juin 2016 et qu'un rapport a été déposé au Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**A QUE** la Ville accorde le mandat à la compagnie Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme correspondant au rang #1 de la grille d'évaluation du comité de sélection, pour un montant de 45 474.91 \$, incluant les taxes provinciale et fédérale.

**B QUE** les dépenses applicables à ce contrat soient financées par le règlement d'emprunt P.- 02 et qu'elles soient transmises au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du remboursement des dépenses admissibles par le programme général d'aide financière lors de sinistres (pluies abondantes du 21 juillet 2015).

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS :** Aucune

---

2016.06.150

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 10 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ PAR :**            Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil lève la présente assemblée.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

---

Louise Labonté, mairesse

---

Denise Pelletier, greffière

---